

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 26 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 26 juin à 20H30, le conseil municipal de la commune de Chouzy-sur-Cisse, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Madame Catherine LHERITIER, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 18 juin 2015

Présents :

MMES LHERITIER, COURVOISIER, GACOIN, ROUSSEAU, STAINS, VIVET
MM.BRISSON, BRUNEAU, FLEURY, GUYARD, NAVEREAU, ISSELE, PERDEREAU, RATTON, THIEFFRY

Absents excusés ayant donné procuration :

MME ALLOUIN a donné procuration à MME GACOIN
MME BESNARD a donné procuration à M.BRISSON
MME FRATOCCHI a donné procuration à M. GUYARD

Absents excusés :

MME BRIANT

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marie BRUNEAU été désigné comme secrétaire de séance.

- Présentation de la Mission Locale du Blaisois par Monsieur Thomas PRIGENT, directeur.
Les missions locales, au nombre de 450 sur le territoire national, sont des structures associatives qui ont un objectif principal ; La conduite au premier emploi.
Ces structures accueillent, informent, orientent, conseillent et accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire. Ces personnes qui font une démarche volontaire sont suivies par un référent unique qui est conseiller en insertion sociale et professionnelle (CISP). Ce conseiller organise un parcours global, établit un diagnostic afin d'orienter le jeune vers un métier, une formation et lui faciliter l'ensemble des démarches administratives.
La mission locale du Blaisois a son siège social 15 avenue de Vendôme à Blois et des permanences ont lieu à Onzain.

Madame le Maire remercie Monsieur PRIGENT pour son intervention.

- Présentation par Camille RAFFLEGEAU du stage humanitaire effectué à Madagascar sur l'île Sainte Marie pendant 5 semaines soit du 20/10/2014 au 21/11/2014.
Ce stage a été une très belle action réalisée par 4 élèves infirmières prochainement diplômées. Il s'agit de Camille RAFFLEGEAU, Cindy COLLET, Fiona RITUIT, Léonie WAHL et Lucile DANTHU.
Ce stage a été subventionné par la collectivité et Camille RAFFLEGEAU nous fait part de leur expérience à l'aide d'un power point commenté, comme elle l'a fait lors de sa présentation auprès des élèves de l'école de Chouzy-sur-Cisse.

Madame le Maire remercie Mademoiselle Camille RAFFLEGEAU pour sa présentation et l'action humanitaire réalisée.

Approbation du compte rendu de la séance précédente (1^{er} juin 2015) :

Monsieur Jean THIEFFRY, fait remarquer que son prénom officiel est Jean et non Jean-Marc qui est un prénom d'usage. Il faut donc lire sur les délibérations suivantes lors de la séance du 1^{er} juin 2015 :

2.1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

C'est donc Monsieur Jean THIEFFRY qui intègre le conseil municipal.

2.2. Modification des commissions municipales

- Commission urbanisme, environnement et affaires scolaires
 - Commission vie associative, communication, sport, fêtes et cérémonie
- Monsieur Jean THIEFFRY accepte d'intégrer ces commissions.

2.3. Modification des commissions communautaires

- Déchets, cadre de vie, fourrière
- Monsieur Jean THIEFFRY accepte d'intégrer cette commission communautaire.

Il a été omis lors de cette même séance, le remplacement de Monsieur BRISSON, représentant de la commune de Chouzy-sur-Cisse auprès de l'Agence Technique Départementale (ATD).

Monsieur Jean THIEFFRY accepte ce remplacement.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le remplacement de Monsieur BRISSON par Monsieur Jean THIEFFRY représentant à l'ATD.

Après ces modifications le compte rendu a été approuvé à l'unanimité.

1. INFORMATIONS GENERALES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

- Etat civil :
 - o 1 naissance
 - o 1 décès
- Urbanisme
 - o 3 déclarations préalables accordées
 - o 1 permis de construire accordé
 - o 2 droits de préemption urbain non requis
- Le prochain conseil municipal aura lieu le 10 juillet 2015 à 20H30, suite à la commission des finances qui se déroulera le vendredi 07 juillet. Ce conseil municipal portera principalement sur les finances.
- Madame Martine COURVOISIER fait un bref compte rendu des conseils d'écoles qui ont eu lieu le 9 juin pour l'école élémentaire et le 16 juin pour l'école maternelle.

ELEMENTAIRE :

- Pour l'année scolaire prochaine, les effectifs augmentent et seront de 152 élèves.
- Deux enseignants ne feront plus partis des effectifs de l'école de Chouzy-sur-Cisse et seront remplacés.
- Une enseignante organisera une semaine de remise à niveau pour les élèves volontaires. Cela se déroulera la 1ère semaine de juillet 2015.
- Le séjour à Combloux pour les deux classes parties en classe verte s'est très bien déroulé. Les encadrants étaient aussi satisfaits que les enfants. Monsieur Normand, Directeur de l'école élémentaire remercie les participations communales de Chouzy-sur-Cisse et Coulanges.

MATERNELLE :

- Les effectifs pour l'année scolaire 2015/2016 sont en baissent et seront à 69 élèves.
 - La fête de l'école s'est très bien déroulée.
- Monsieur Stéphane FLEURY rappelle l'organisation du 14 juillet et demande des volontaires supplémentaires pour que la fête soit assurée sans trop de fatigue pour chacun.

1.1. Dénomination salles communales :

Madame le Maire propose afin de faciliter la désignation des salles communales, de leur attribuer un nom. Un thème unique pourrait être retenu (cours d'eau....).

Le conseil municipal accepte par principe la proposition et choisira le nom de chaque salle lors d'un prochain conseil municipal.

1.2. Information Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) :

Madame le Maire informe l'ensemble du conseil municipal sur la loi du 24 Mars 2014 dite Loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) qui transfère en 2017 aux intercommunalités la compétence en matière de PLU. Ce transfert est automatique si aucune minorité de blocage ne s'y oppose.

Pour éviter aux communes dont les documents d'urbanisme ne sont pas à jour, d'engager les procédures de révision, Agglopolys a proposé d'anticiper les échéances de la Loi.

Pour que cette anticipation prenne son plein effet vis-à-vis des communes dont les documents ne sont pas à jour, il faut que l'intercommunalité ait pris la compétence avant la fin de l'année.

Le 9 Juillet, le conseil d'Agglopolys doit se prononcer sur le principe. L'été et l'automne seront mis à profit pour finaliser les modalités pour que la délibération fondatrice soit prise début décembre 2015.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1. Convention Ecole de Musique Onzain :

Les harmonies municipales composées de bénévoles sont porteuses de démocratisation de la musique et de développement de lien social comme de lien intergénérationnel. Elles accompagnent les manifestations républicaines mais aussi proposent des concerts privés à un grand nombre de nos concitoyens.

Pour perdurer, elles ont besoin que la relève soit assurée.

Afin de favoriser l'engagement citoyen des jeunes Calcissiens en les encourageant à participer à une activité collective et intergénérationnelle bénévole, une convention signée entre la collectivité, l'école de musique d'Onzain et la Direction de l'harmonie « La Renaissance » propose de contribuer, à hauteur de 50% du coût des frais d'inscription des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre d'école de musique d'Onzain des enfants s'engageant et participant effectivement aux activités de l'harmonie « La Renaissance ».

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

2.2. Indemnité percepteur :

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2.3. Inscription de deux équipes au défi Inter entreprises :

Madame le Maire fait savoir qu'Agglopolys organise depuis 21 ans le Défi inter-entreprises qui réunit les entreprises et les collectivités du territoire dans une ambiance ludique et sportive. Le challenge prend la forme d'un relais course à pied 3,5km, VTT 7km, Canoë (2 personnes) 600m. Une équipe se compose donc de quatre personnes. Cette manifestation se déroule dans le parc de Chambord le 18 septembre 2015. Deux équipes de la mairie de Chouzy-sur-Cisse se déclarent volontaires pour concourir ; il s'agit d'équipes mixtes réunissant des administratifs, des agents des écoles et des agents de l'équipe technique. Cette volonté traduit le dynamisme, l'esprit d'entreprise et l'attachement à Chouzy-sur-Cisse des personnels municipaux.

L'inscription pour une équipe est gratuite.

Le droit d'inscription pour les suivantes est de 330 € pour une équipe incluant les repas des participants.

Madame Le Maire propose d'inscrire deux équipes au 21^{ème} Défi inter-entreprises et donc de financer l'inscription de la seconde équipe.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte d'inscrire et de payer les frais d'engagement pour la seconde équipe au 21^{ème} Défi inter-entreprises.

2.4. Motion des conseillers municipaux :

A l'appel de l'Association de Maires de France.

Contre certaines dispositions de la Loi sur la nouvelle organisation territoriale de la France dite Loi Notre.

Il est proposé au conseil municipal soit de délibérer, soit de signer individuellement la pétition.

Le conseil municipal opte pour la signature individuelle de la pétition.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Admission en non-valeur :

Madame le Maire informe le conseil municipal, que Monsieur le Trésorier Municipal, face aux difficultés rencontrées pour recouvrer certaines créances, sollicite l'admission en non-valeur de titres émis par la commune. Le montant global de cette créance s'élève à 706.94 euros sur le budget.

Il vous est proposé d'admettre en non-valeur les sommes identifiées comme irrécupérables pour un montant de 706.94 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur pour la somme de 706.94 €.

3.2. Proposition achat terrain des Noues :

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un terrain est à vendre chemin des Noues. Il serait utile à la commune pour l'équipe technique. Le propriétaire en demande 2 000 €.

Compte tenu de l'évaluation des domaines, il vous est demandé d'autoriser le Maire à proposer 1000 €.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à proposer 1 000 € l'achat de ce terrain cadastré BO 165.

3.3. Vente bois de chauffage – Fixation du tarif :

Madame le Maire informe le conseil municipal que 4 stères de peuplier sont à vendre. Ce sont des peupliers que nos agents communaux ont coupés.

Madame le Maire propose de ne faire qu'un lot. L'ensemble du conseil municipal donne un avis favorable et après discussion le lot est proposé à 60 €.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à vendre le lot de 4 stères de peuplier pour 60 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H15.

Le Maire,

Catherine LHERITIER